

OBJET : Notice cahier d'enregistrement des pratiques MAEC 2023-2028

**Rédacteurs : Eric Albrecht
Date : septembre 2024**

PROJET : PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES « BASSIN VERSANT DE LA BAVE, DU MAMOUL ET DE LA CERE LOTOISE »

Contexte

Cette notice vise à accompagner les agriculteurs engagés au titre des Mesures Agroenvironnementales à la méthode d'enregistrement des pratiques menées sur les parcelles sous contrat.

Pour rappel, les pratiques mises en œuvre doivent être renseignées pour chaque année d'engagement. Le cahier d'enregistrement des pratiques constitue une pièce justificative qui pourra vous être demandée en cas de contrôle.

Contenu minimal

Comme indiqué dans les Notices de chaque mesure MAEC, le contenu minimal à renseigner est le suivant :

Enregistrer les interventions sur toutes les parcelles engagées :

- Identification des surfaces, conformément aux informations du registre parcellaire graphique (RPG) et du descriptif des parcelles
- Fauche ou broyage (date(s), matériel utilisé, modalités)
- Pâturage (dates d'entrées et de sorties des animaux par parcelle)
- Pose de clôtures (dates, localisation, matériel)
- Fertilisation des surfaces (dates, produits, quantités)
- Traitements phytosanitaires (dates, produits, quantités)
- Selon le cas, une pratique désigne une intervention ou une absence d'intervention sur tout ou partie de la parcelle, en cas de non réalisation d'une pratique (fertilisation, fauche, pâturage pose dépose clôture, il conviendra de le mentionner pour chaque parcelle).

Le détail du contenu est indiqué en annexe des notices de chaque mesure jointe à votre diagnostic d'exploitation, merci de vous y référer.

Exemple de saisie du cahier d'enregistrement

Exemple pour 2 parcelles :

Ilot 1 parcelle 4 : Parcelle engagée en MHU2 **fauchée** au 20/06 puis pâturée à l'automne par un lot de 15 Vaches allaitantes suitées et 6 génisses. Fertilisation : 5 tonnes fumier bovin / ha.

Ilot 6 parcelle 1 : Parcelle engagée en MHU2. Pâturage sur l'ensemble de la saison de 25 génisses. Pas de fertilisation. Entretien de 2 saules têtards au 20 novembre.

		Calendrier d'enregistrement des pratiques PAEC "Bassin versant de la Bave, du Mamoul et de la Cère Iotoise"												Rem Matériel utilisée
		Année:												
N° Ilot Parcelle	Surface déclarée ha	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Ilot1P4	10 ha	10 20	10 20	10 20	10 20	10 20	10 20	10 20	10 20	10 20	10 20	10 20	10 20	.Foin : Faucheuse à tambours 2 m .Fertilisation : épandeur à 2 moulin verticaux 15 tonnes . Abs Pose dépose clôture . Abs ttt phytosanitaire
	MHU2		Fumier bovin : 3 bennes 15 tonnes 05/03				Fauche foin 20/06				15 VA + 15 Veaux + 6 Ge < 24 mois			
Ilot6P1	15 ha													. Abs ferti N/P:K . Abs fauche . Abs Pose dépose clôture . Abs ttt phytosanitaire . Têtards : Tronçonneuse
	MHU2						25 Ge < 24 mois					2 saules têtards 20/11		

Ilot 1 P 4 : Calcul chargement

- UGB : $(15 \text{ VA} * 1 \text{ UGB} + 15 \text{ Veaux} * 0.4 \text{ UGB} + 6 \text{ Génisses} * 0.6 \text{ UGB}) = 24,6 \text{ UGB}$
- Jours pâturés du 01/09 au 30/10 : 59 jours
- **Chargement** : $((24.6 \text{ UGB} * 59 \text{ jours}) / 10 \text{ ha}) / 365 = \mathbf{0,40 \text{ UGB/an/an}}$

Calcul Fertilisation Azotée

- $(3 \text{ bennes} * 15 \text{ tonnes} * 6.1 \text{ kg azote}^1 / \text{tonne}) / 10 \text{ ha} = \mathbf{27.44 \text{ UN/ha}}$
- 1 : Cf réf GREN fumier bovin dépôt : 6,1 kg/tonne d'azote